

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DE L'EPREUVE ECRITE
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL
SESSION 2023**

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, Daniel LEVEL, maire de la commune déléguée de Fourqueux,

Vu le Code général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment son article 19,

Vu l'arrêté du 17 mars 1988 modifié relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal territorial,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995, modifiée, fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la Fonction Publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/03/2023

Application Aquos E-legalite.com

99_AR-078-207800544-20230315-2023AR53JBN

Vu le décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015 relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2022-122 du 4 février 2022 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Vu la convention passée entre les Centres de Gestion de la région Ile-de-France et de la région Centre Val de Loire pour l'organisation d'un examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché territorial principal,

Vu les arrêtés fixant la liste des membres du jury de concours et examens professionnels prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établis par le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,

Vu la désignation du représentant du CNFPT,

Vu l'arrêté n° 2022/AR000113/JB/DP du 27 juillet 2022 portant ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'Attaché territorial principal – Session 2023

Vu l'arrêté n° 2023/AR000041/JB/NR du 20 février 2023 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Attaché territorial principal – Session 2023

ARRETE

Article I : La liste des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Attaché territorial principal – Session 2023 est arrêtée conformément au document ci-annexé.

Article II : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, dans les Centres de Gestion de la Région Centre, Val de Loire et ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Yvelines.

Fait à Versailles, le 15 mars 2023

Le Président,


Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Le Président :
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.
... informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
transmis le : 15/03/23

REÇU EN PREFECTURE
le 15/03/2023
Application agréée F.legalite.com

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL
SESSION 2023

LISTE DES CORRECTEURS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE REDACTION D'UNE NOTE

NOM	PRENON	QUALITE	ÉPREUVE
BACO AMBRASS	Florence	Administratrice territoriale, Directrice Générale des services, Mairie de Palaiseau	REDACTION D'UNE NOTE
BEY	Christophe	Attaché territorial hors classe, Directeur Général Adjoint, Espace public, EPT Grand Orly Seine Bièvre	REDACTION D'UNE NOTE
BLANGIS FREYGEFOND	Flore	Attachée territoriale principale, Cheffe de service du SEC, Conseil Départemental de l'Essonne	REDACTION D'UNE NOTE
BLIN	Sandrine	Attachée territoriale, Directrice départementale planning familial 64, CEGIDD	REDACTION D'UNE NOTE
BOULETEUX	Dorothee	Directrice Générale Adjointe, Services à la population, Mairie de Fresnes	REDACTION D'UNE NOTE
CALLAND	François	Directeur Général des Services, Mairie de Lisieux	REDACTION D'UNE NOTE
DOUEDAR	Karim	Inspecteur, CNEFPT	REDACTION D'UNE NOTE
GIBEAUX	Aurélia	Attachée territoriale hors classe, Directrice générale des services, Mairie de Chatou	REDACTION D'UNE NOTE
GIUNTA	Anthony	Administrateur territorial hors classe, Directeur Général des Services, Mairie de la Courneuve	REDACTION D'UNE NOTE
JOLY	Nathalie	Formatrice indépendante	REDACTION D'UNE NOTE
KAMENKA	Alice	Administratrice territoriale, Directrice de projets, Région Ile-de-France	REDACTION D'UNE NOTE
KEBE	Mélanie	Directrice territoriale, Chargée de projet dématérialisation, Conseil départemental du Val d'Oise	REDACTION D'UNE NOTE
MEDALLE	Sofiane	Attaché territorial principal, Directeur des Ressources Humaines Adjoint, Mairie de Garges-lès-Gonesse	REDACTION D'UNE NOTE
MEURICE-TERNUS	Martial	Attaché territorial principal, Chargé d'études et responsable de la communication du CSFPT	REDACTION D'UNE NOTE
MICHAUT	Anne	Chargée d'études au bureau de la politique salariale et rémunération, DGAFP	REDACTION D'UNE NOTE
QUEVAREC	Guillaume	Attaché territorial principal, Direction de projets transition écologique, Communauté d'Agglomération Cergy Pontoise	REDACTION D'UNE NOTE
RIVIERE LE GUEN	Sylvie	Professeure Université F. Rabelais, Tours	REDACTION D'UNE NOTE
SAJET	Franck	Formateur, Secteur privé et chargé d'enseignement à l'université	REDACTION D'UNE NOTE
SEGUIN-CADICHE	Daniel	Attaché territorial hors classe, Directeur général des services, Mairie de Trappes	REDACTION D'UNE NOTE
SHARSHAR	Mariam	Ingénieure territoriale principale, Directrice générale adjointe des services, Mairie de Thiais	REDACTION D'UNE NOTE
TREMOLET	Vincent	Directeur, TTI Consulting, Paris	REDACTION D'UNE NOTE
VIARD	Nicolas	Attaché territorial hors classe, Chargé de mission auprès de la direction générale, Mairie de St Jean de Braye	REDACTION D'UNE NOTE
VOITURIER	Séverine	Attachée territoriale principale, Directrice Générale déléguée des Services, Mairie d'Arnouville	REDACTION D'UNE NOTE
YVON	Valérie	Formatrice indépendante	REDACTION D'UNE NOTE